



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et biodiversité
Unité nature et forêt

Arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse pour la saison 2023-2024

Note relative aux motifs de la décision

Références législatives et réglementaires :

- Réglementation générale de la chasse : Livre IV du code de l'environnement
- Article 7 de la Charte de l'environnement
- Participation du public : L.123-19-1 du code de l'environnement

Motifs de la décision :

Chaque année, l'encadrement de la pratique de la chasse nécessite la prise d'arrêtés préfectoraux dont celui cité après :

L'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et les modalités de destruction à tir pour la saison cynégétique 2023-2024 dans le Finistère ;

Ledit projet d'arrêté n'a pas l'objet d'observation.

En conséquence, le préfet du Finistère a approuvé l'arrêté préfectoral visé ci-avant le 31 mai 2023 et il a été enregistré au RAA sous le numéro 29-2023-05-31-00001.